

LES SYNTHÈSES DE L'OERI



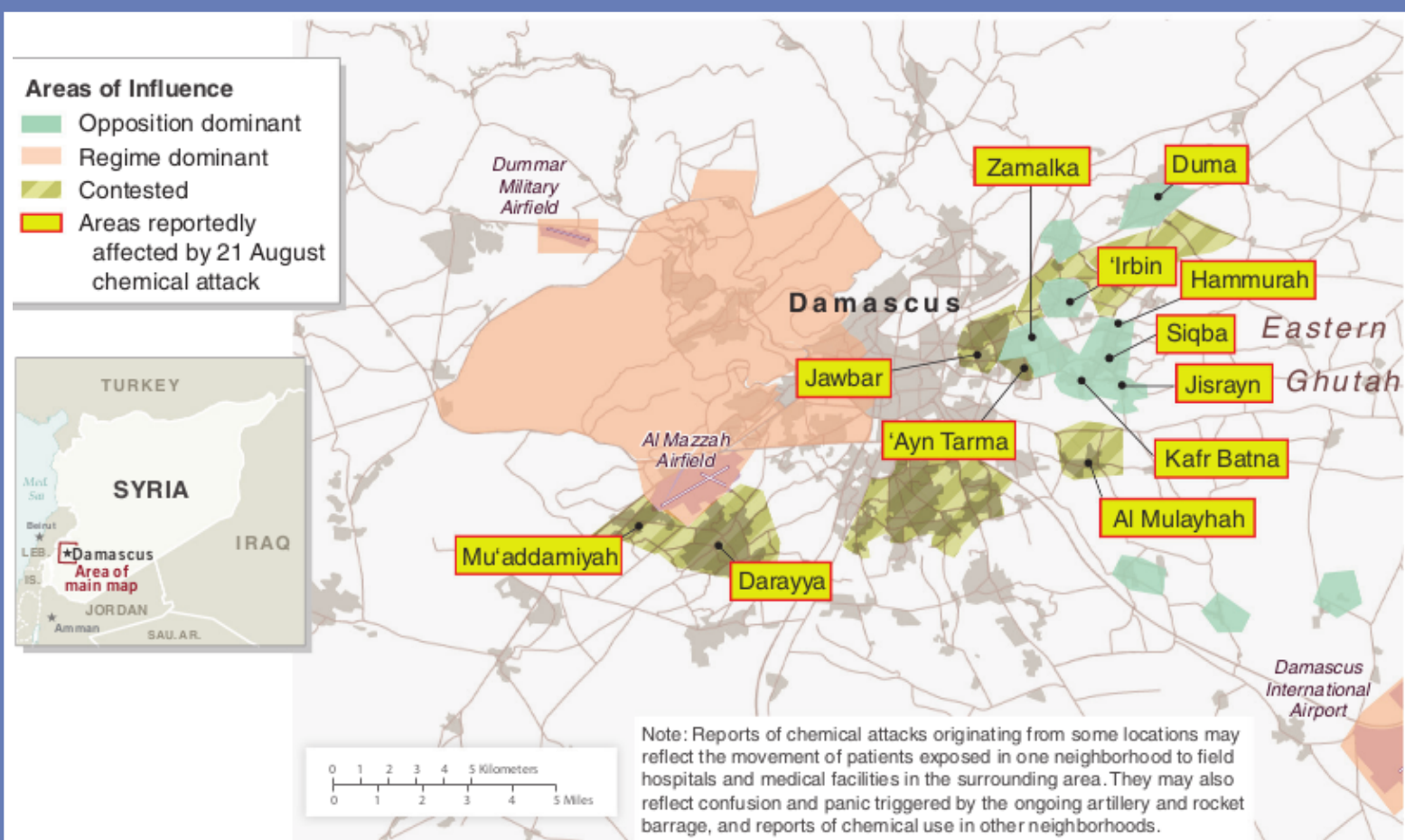
Militaires de la marine américaine lors d'un exercice, portant des masques M40 -
Gouvernement fédéral américain - US Navy (2010)

ATTAQUES BACTÉRIOLOGIQUES ET CHIMIQUES

Stratégies et capacité de gestion et de réponse

ANDRZEJEWSKI Jade
BOGUI Béryl
BOUDOT Laura
BURGAIN Lucas
HAMILTON-CLARK Alexandre
HÉRARD Alexandre
MARTI Eric
PERELMUTER Benjamin
THIENPONT Yente
VIOLEAU Albane

Le 7 avril 2018, Douma, ville rebelle de la Ghouta orientale est bombardée par les forces armées syriennes. Le 1er mars 2019, l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques conclut dans son rapport final à une utilisation de la chlorure, arme chimique, sans toutefois désigner le responsable de cette attaque. Les ministères des Affaires étrangères de France, des États-Unis et du Royaume-Uni, en conduisant des rapports d'évaluation des preuves techniques, estiment que Bashar al-Assad est le commanditaire du bombardement. Ainsi, Jeremy Hunt, alors ministre des Affaires étrangères britannique, aux côtés de son homologue Jean-Yves Le Drian, appelle en mars 2019 le régime syrien à respecter ses engagements internationaux et à cesser tout programme de production d'armes chimiques (RFI, 2019). **L'attaque du 7 avril 2018 met en lumière les enjeux de l'étude de la gestion des attaques chimiques et biologiques.**



Aires d'influence de la région de Damas, en Syrie, et zones présumées affectées par l'attaque chimique du 21 août 2013. Source : gouvernement américain

Elle isole la spécificité stratégique de l'utilisation de ces armes. Selon le rapport d'expertise français, l'attaque force les rebelles de Douma à s'engager, à leur désavantage, dans un face-à-face avec les forces armées syriennes. L'utilisation de la chlorure horrifie la population ; comme une punition tombée du ciel, l'attaque rappelle que toute résistance est futile. De plus, il est difficile d'identifier et d'établir la responsabilité du décisionnaire, puis de le soumettre aux conséquences de cette responsabilité. Enfin, comme l'explique Olivier Lepick au Monde dans un article daté du 12 avril 2018, il est complexe de définir une chronologie de l'attaque : « les traces peuvent être effacées et chaque jour qui passe nous éloigne d'une compréhension précise de ce qui s'est passé ».



DÉFINITIONS



Au contraire de l'arme nucléaire, les armes chimiques et biologiques sont « totalement interdites par le droit international » (Nicolas Roche, 2017). En dépit de cette interdiction, leur utilisation est tactique et n'a pas la portée dissuasive d'une bombe nucléaire. Malgré des emplois rudimentaires lors de l'Antiquité gréco-romaine, ces armes sont associées à l'arsenal de la nouvelle guerre. Selon Daniel ROche, les attentats du 11 septembre 2001 renforcent cette tendance et circonscrivent l'emploi des armes chimiques et biologiques à la menace terroriste.

Cette fiche évite une compréhension restrictive de l'utilisation de ces armes en préférant l'étude de la gestion des attaques à celle du terrorisme chimique ou biologique. Le terme "attaque" permet également d'inclure dans la gestion la modalité de détection.

Dans Pourquoi la dissuasion, Nicolas Roche explique que l'appartenance des armes chimiques et biologiques au groupe des « armes de destruction massive », catégorie construite par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, opacifie le contour de leur définition.

La gestion désigne l'ensemble des opérations menées afin de répondre à une attaque. La fréquence des attaques chimiques et biologiques est faible, ainsi, leur gestion s'appuie sur un cadre de référence étroit, ce qui explique l'importance de la référence aux crises sanitaires dans la construction des opérations de réponse aux attaques.

Ainsi, le Sénat, dans son rapport du 10 mai 2005 intitulé "Le risque épidémique", présente en introduction l'épidémie de peste de la première moitié du XVIIIe siècle comme le moment d'impulsion de la prise en charge par l'Etat des risques biologiques et chimiques.

La gestion de ces attaques doit aujourd'hui faire face à l'obstacle de l'intraçabilité des gaz toxiques ou éléments biologiques qui complexifie l'établissement de la responsabilité. Les gouvernements ont ainsi élargi leur conception de l'attaque afin d'y inclure une dimension d'anticipation.

En France, le plan Biotox entend dès lors « contrer des actes [...] consistant en l'emploi malveillant ou la menace exprimée d'emploi malveillant d'agents biologiques infectieux ou de toxines contre les personnes, les animaux, l'environnement ou les biens ».



> L'armée syrienne reconnue responsable d'attaques chimiques en 2017

Une équipe de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) évoque dans un rapport la responsabilité des soldats de Bashar al-Assad dans des attaques chimiques de 2017. L'armée syrienne est en effet reconnue pour la première fois, le mercredi 8 avril 2020, responsable d'attaques chimiques dans le nord du pays en 2017.

« L'IIT [l'équipe d'identification et d'enquête de l'OIAC] a conclu qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les auteurs de l'utilisation du sarin comme arme chimique à Latamné les 24 et 30 mars 2017 et de l'utilisation du chlore comme arme chimique le 25 mars 2017 étaient des individus appartenant à l'armée de l'air arabe syrienne », selon le coordinateur de l'IIT, Santiago Onate-Laborde, cité dans un communiqué. C'est le premier rapport de l'IIT chargée d'identifier les auteurs présumés d'attaques chimiques en Syrie.

Ainsi, selon l'OIAC un hélicoptère ainsi que des avions de l'armée de l'air syrienne ont lâché du sarin et du chlore via des bombes dans trois attaques qui ont affecté plus de cent personnes au total.

Un nouveau rapport devrait paraître dans les prochains mois concernant une attaque ayant fait une quarantaine de morts à Douma en avril 2018, suite à l'utilisation de chlore, d'après les enquêteurs de l'OIAC. Le gouvernement syrien continue de nier toute implication dans des attaques chimiques, affirmant avoir remis tous ses stocks d'armes

chimiques sous supervision internationale après un accord conclu en 2013.

> L'attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo

Le 20 mars 1995 a pris place une attaque au gaz sarin dans le métro de Tokyo. Cet acte terroriste a été commis par des membres de la secte "Aum Shinrikyō". C'est le plus grave attentat au Japon depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Du sarin est alors diffusé dans cinq rames du métro. Un membre de chaque équipe de la secte perce un sac posé au sol contenant des poches de sarin sous forme liquide. Le gaz s'évapore alors dans le métro bondé à l'heure de pointe.

L'attentat a causé la mort de treize individus et a blessé près de 6300 personnes, dont certaines vivent encore avec des séquelles aujourd'hui. En effet, certaines victimes sont paralysées à vie, d'autres sont restées dans le coma des dizaines d'années. Encore aujourd'hui, 70% des victimes souffrent de troubles oculaires ; près d'un habitant sur deux affirme qu'il a peur lorsqu'il prend le métro.

C'était la première fois que du sarin, un gaz neurotoxique, était utilisé dans les transports publics d'une mégalopole. Les raisons de la dérive terroriste de cette secte restent aujourd'hui inconnues.

Les 13 ex-membres, condamnés à la peine capitale, ont été exécutés par pendaison en 2018. Le gourou Shōkō Asahara et six autres membres de sa secte ont également été exécutés en juillet 2018.

Les armes chimiques et biologiques, une idée ancienne

Des armes alternatives anciennes

On compte quatre cavaliers de l'Apocalypse, l'un d'eux représente la guerre tandis qu'un autre symbolise les épidémies. Affaiblir l'adversaire ou le vaincre sans combattre est une idée ancienne. Tout en fragilisant les dispositifs militaires adverses, les armes chimiques et biologiques s'inscrivent dans la guerre psychologique. Pour triompher, le stratège peut compter sur la force brute, la maladie et la peur.

L'Histoire militaire regorge d'épisodes où les armées ont pratiqué des empoisonnements de sites stratégiques, des expositions à des substances chimiques et des contaminations volontaires de l'adversaire. Dès l'Antiquité, on retrouve des cas d'empoisonnements de puits en Grèce.

On peut constater leur usage dans des guerres pré-modernes. En avril 1241, les armées mongoles défont les polonais à Liegnitz en usant de fumées asphyxiantes et masquantes produites par l'inflammation du soufre.

Le siège de Caffa en 1346, où des pestiférés ont été catapultés dans la ville assiégée et seraient à l'origine de l'épidémie de Peste Noire, constitue un exemple type d'utilisation "d'arme biologique".

Une pratique tout aussi ancienne que sa désapprobation

La plupart des cultures guerrières et théâtres d'opérations ont été marqués par des usages ponctuels d'armes chimiques ou biologiques. Pour autant, ce n'est pas parce qu'elles étaient

utilisées que ces armes étaient valorisées. Prenons l'exemple des juristes romains exprimant leur défiance : "Armis bella non veneris geri" soit "la guerre est menée par les armes et non par les poisons".



Utilisation du feu grégeois par les Byzantins
Bibliothèque Nationale de Madrid

Les armes chimiques et biologiques apparaissent comme immorales, notamment dans des cultures guerrières marquées par des notions d'honneur.

Outre le mépris et le dégoût que peuvent inspirer ces armes, l'effroi a pu pousser les belligérants à s'entendre pour les limiter. Prenons l'exemple des accords de Strasbourg de 1675 où la France et le Saint-Empire romain germanique se sont entendus sur l'interdiction des balles empoisonnées.

Cependant, ces accords étaient ponctuels et conclus entre des belligérants partageant une même conception "honorée" de la guerre.

Le développement des pratiques scientifiques et l'industrialisation au XIXe et au XXe siècles

Le développement de la bactériologie et l'émergence de l'industrie chimique ont apporté aux acteurs militaires une plus grande variété d'agents pathogènes et de produits toxiques.

Etablir une coopération internationale ?

> La conférence de la Haye et le protocole de Genève de 1925

En 1899, la conférence de la Paix de la Haye, une des premières conférences rassemblant plus de deux pays, interdit l'usage de "gaz asphyxiants ou délétères" ou d'armes empoisonnées, ce qui n'a pas empêché leur utilisation durant la Première Guerre mondiale. En 1925, le Protocole de Genève réunit 37 Etats autour de "la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques". Il a une valeur contraignante mais limitée. Certains pays ont émis des réserves et ont pu en employer contre des pays n'ayant pas signé le Protocole.



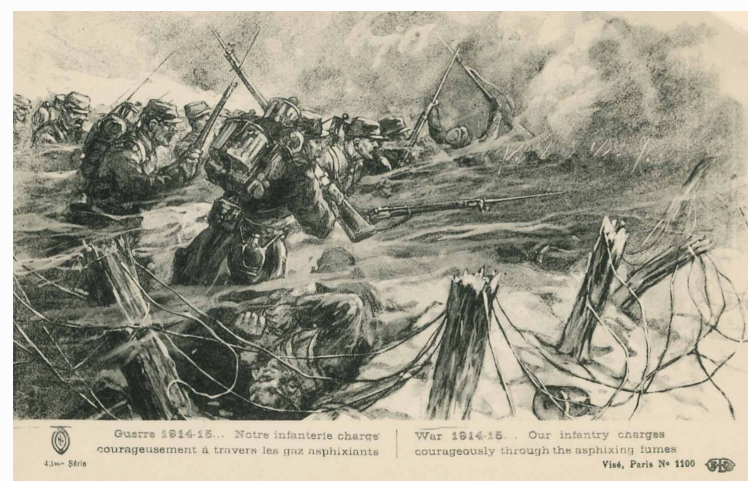
<https://jp.ambafrance.org/Lancement-du-partenariat-international-contre-l-impunite-d-utilisation-d-armes-chimiques>

> Le groupe Australie

En 1984, une enquête de l'ONU révèle qu'une partie des composants chimiques utilisés dans la guerre Iran-Irak ont été obtenus de manière légale. Des contrôles à l'export de ces composants sont établis mais il n'y a ni concertation, ni uniformisation. C'est pourquoi, en juin 1985, le groupe Australie a réuni 15 Etats

Les moyens de production de ces armes ont été décuplés dès la fin du XIXe siècle. 1915 est une année clé dans l'histoire des armes chimiques. Il s'agit de leur première utilisation dans le conflit mondial. L'objectif n'était plus d'obtenir un avantage sur le front mais d'éliminer physiquement l'adversaire.

Néanmoins, les gaz sont responsables de 3% des pertes totales alors que 25% des obus étaient chargés de gaz en 1918. Si les gaz tuent moins que les obus, il faut insister sur l'effet psychologique de cette arme et des blessures invisibles qu'elle produit. C'est l'un des rares cas où son utilisation a été à ce point systématisée et généralisée.



Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC)

Le chimiste allemand Fritz Haber, père des armes chimiques allemandes, reçut en 1918 le Prix Nobel de Chimie pour ses travaux. On peut y voir une situation paradoxale mêlant reconnaissance et traumatisme. Après 1918, les armes chimiques ont continué à être utilisées ponctuellement ; comme l'illustrent l'agent Orange au Vietnam ou leur emploi par Saddam Hussein sur les populations kurdes.

Les recherches sur les armes biologiques se sont poursuivies dès l'entre-deux-guerres comme en attestent l'Unité de recherche bactériologique 731 de l'armée impériale japonaise puis les programmes de recherche menés par les Etats-Unis et l'URSS en parallèle des programmes nucléaires.

autour d'un accord sur le contrôle des exportations de produits chimiques pouvant contribuer au développement d'armes chimiques. Les Etats signataires sont aujourd'hui au nombre de 42 en comptant l'Union Européenne. Outre la Corée du Sud, le Japon et l'Inde (2018) la majorité des pays signataires sont des pays occidentaux.

> L'ONU

L'UNODA, créé en 1998, est le Bureau des affaires de désarmement dans l'ONU. Il est chargé de produire de l'information quant à l'état du désarmement ainsi que de soutenir les efforts multilatéraux, notamment en termes d'organisation, en vue de l'établissement de normes de désarmement.

Il encourage à la transparence et à des mesures de désarmement. Il peut aussi aider à la démobilisation après un conflit en aidant par exemple les combattants à réintégrer la société civile (objectifs officiels).

> OAIC et CIAC

En 1993, 165 pays signent à Paris la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques (CIAC). Elle classe les produits toxiques, propose de l'aide à la protection contre les armes chimiques et prévoit la destruction de toutes les armes en 10 ans entre 1997 et 2007.

Les Etats sont tenus de renoncer à l'usage d'agents anti-émeutes comme moyen de guerre et de déclarer leurs stocks d'armes chimiques anciennes ou abandonnées.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est chargée de veiller à l'application du CIAC. Cette mission s'appuie sur une conférence annuelle des Etats

parties, un conseil exécutif, un secrétariat technique, un conseil scientifique consultatif, une commission de confidentialité et un organe consultatif sur les questions administratives et financières.

En 2003, la conférence des Etats parties décide d'un plan d'action appliqué ensuite par une Autorité nationale et une législation nationale dans le domaine (Comité Interministériel pour l'application de la Convention pour l'Interdiction des Armes Chimiques (CICIAC) en France).

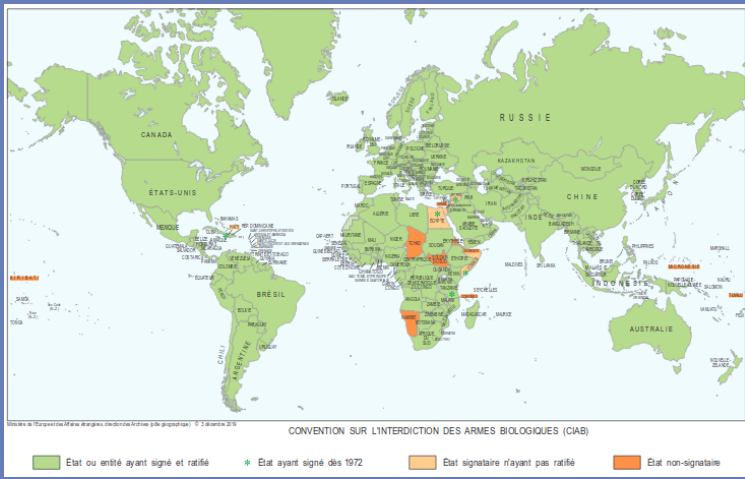
La CIAC rencontre des difficultés à faire appliquer la convention et à contrôler les stocks d'armes :

- Demande de délai (US) au-delà de 2007
- L'Albanie amendée pour avoir déclaré un stock sans demande de délai
- Certains stocks non déclarés (Libye découverte après la guerre civile)
- Programmes de destruction coûteux et destruction d'armes anciennes délicate (obus)
- Interdiction non valable pour le civil et le médical -> risque de glissement d'utilisation
- Pays en dehors de la convention ou n'ayant pas ratifié
- Incitation économique aux armes chimiques par rapport au nucléaire et au Bactério

> CIABT

Les pays conscients des dangers de ces armes ont pour certains signé des accords comme la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes Bactério ou à toxines et sur leur destruction en 1972.

Tous les deux ans, une conférence d'actualisation a lieu. Cette convention est la première à avoir une portée globale comme elle compte à ce jour 182 Etats parties, 5 signataires et 10 Etats en dehors de la convention.



<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/securite-desarmement-et-non-proliferation/desarmement-et-non-proliferation/lutte-contre-les-armes-biologiques/>

La gestion étatique

La gestion de crise liée aux menaces biologiques par les Etats est multidimensionnelle. Elle implique des questionnements et des modifications à différents niveaux.

Elle concerne aussi la mise en place de politiques étatiques particulières et questionne la réceptivité des populations locales. Ainsi, la gestion de crise d'un Etat va différer selon les décisions prises par chacun, qui peuvent dépendre de différents facteurs comme le budget, les infrastructures ou la coercition envers les populations. Les stratégies des Etats pour prévenir les menaces biologiques sont diverses et s'appuient sur différents acteurs.

En France, la politique de prévention repose sur une collaboration avec les scientifiques au sein de l'armée. L'Institut biomédical des armées à Brétigny-sur-Orge, abrite un laboratoire dit P4, c'est à dire "pathogène classe 4". Il supplante un autre laboratoire de l'armée, le centre Maîtrise NRBC. Ces sites confidentiels et stratégiques abritent la recherche sur le développement de détection d'agents pathogènes dangereux et l'évaluation de leur contamination et de leur propagation en cas de leur présence dans l'air.

Ces laboratoires, au sein desquels sont manipulés des micro-organismes hautement dangereux, visent à l'élaboration de vaccins afin de prévenir toute menace de ces mêmes agents à l'encontre de l'armée ou de la nation. Le plan Vigipirate en France comporte aussi des volets dédiés aux menaces biologiques et chimiques. On trouve d'abord le plan Biotox qui vise à anticiper et contrer la menace biologique par un système de veille et d'alerte sanitaire, et qui repose sur la surveillance des laboratoires. Le plan Piratox est quant à lui un plan de décontamination qui supplante le plan NOVI ("nombreuses victimes"), qui est un processus de gestion d'événements divers faisant plusieurs victimes. Certains États, comme le Danemark, misent principalement sur la prévention du risque par des institutions étatiques.

L'Etat danois finance directement une organisation nationale afin d'évaluer la menace ; le Centre National de Défense Biologique (NCBD), sous autorité du ministère de la santé. Ce plan d'action national passe par l'élaboration de lois, qui permettent de donner un cadre juridique à cette prévention. La loi permet, entre autres, de contrôler l'obtention de substances chimiques par les entreprises danoises grâce à la délivrance de permis. Le Danemark fait partie des pays donc la gestion de crise se construit en amont par la loi, des instances nationales et du dialogue entre les scientifiques et l'Etat.

En Jordanie, l'instabilité de la région pousse le pays à anticiper des crises sanitaires et biologiques. Cette gestion en amont repose sur un réseau d'experts, composé de centres de recherche et d'universités par exemple. La politique de la Jordanie repose donc sur la sensibilisation et la formation mais manque souvent de soutien, de financements et d'initiatives de la part de l'État.

La confiance en l'Etat

Le manque de transparence, le niveau de solidité des systèmes de santé, les ressources techniques d'un Etat et le délai de gestion de la crise, sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à une évolution de la confiance en temps de crise.

Cependant, **une information claire** et fiable n'est pas toujours accessible en situation de crise. La bataille de l'information est alors clef pour sécuriser la confiance des citoyens.

Selon **la nature du régime politique** les stratégies de l'Etat peuvent varier mais l'objectif reste le même : résoudre la crise sans perdre la confiance de la population.

En temps de **crise**, la perception de la défense et la confiance en l'Etat sont aisément **fragilisées**. Si la confiance en politique prend la forme d'un accord où chaque partie (Etat, citoyens) a des droits et devoirs, le caractère imprévisible d'une crise et la difficile évaluation de la menace rendent cet échange moins évident. De plus, ces difficultés peuvent entraîner un **manque de confiance** en la capacité, voire en la volonté, de l'Etat à gérer ou anticiper la crise.

Que l'on soit pour un Etat **providence** ou pour un Etat **minimaliste** il est admis qu'à minima les fonctions régaliennes de l'Etat englobent la protection des citoyens ainsi que de ses frontières grâce à une armée et une force de police. Les régimes démocratiques ont aussi un devoir d'information et de sensibilisation des citoyens. Or, lors de la mise en place d'une stratégie de gestion de ce type de crise, les Etats peuvent se trouver **face à un choix** entre transparence (par souci démocratique ou éthique voire par intérêt politique) et dissimulation (pour préserver l'ordre et une conception du bien commun).

Une **communication transparente** et **efficace** peut rassurer les citoyens. Il est vital et stratégique de rassurer les civils en situations de crise puisqu'ils sont potentiellement exposés à un **danger**. Les évolutions de la crise font que la gestion de l'information est clé pour stabiliser la confiance de la population. Peu importe la nature du régime politique, une forte confiance politique ne peut que servir l'Etat qui, en situation de crise doit absolument la résoudre.

Si l'Etat n'arrive pas à gérer à la fois la **crise** et la **communication** de l'information alors il a de fortes chances que la confiance chute. Les répercussions sont directes et indirectes. Directes puisque les mesures imposées par le pouvoir central risquent d'être contestées par les citoyens qui, par manque de confiance, ont peur pour leur sécurité. Une conséquence indirecte, puisqu'une fois la crise résolue il se peut que dans une **démocratie** la chute de confiance se matérialise dans les urnes ; alors que dans un régime plus **autoritaire** il risque d'y avoir des contestations et mouvement sociaux.

La dimension éthique

> L'éthique dans l'utilisation des armes biologiques et chimiques

Les caractéristiques des armes biologiques et chimiques font que leur utilisation pose de nombreuses questions d'éthique. Elles sont en effet souvent considérées comme "pires" que les armes conventionnelles.

Dans l'imaginaire collectif, ces armes sont notamment caractérisées par des effets spectaculaires sur la santé des victimes, et un risque important de perte de contrôle, et d'affecter les individus en dehors des populations ciblées par une attaque.

Les utilisations récentes de telles armes en Syrie ou lors des attentats de Tokyo montrent que les populations civiles en sont souvent les premières victimes. Lorsqu'elles ne sont pas directement visées, elles sont toujours touchées puisque les armes biologiques et chimiques blessent et tuent de manière indiscriminée, civils comme militaires.

L'utilisation des armes biologiques et chimiques n'est pas aussi bénéfique stratégiquement que d'autres armes, puisque bien souvent elles ne détruisent pas les infrastructures telles que des hôpitaux ou des bases militaires et ne font que tuer les individus qui se trouvent à l'intérieur. Ces armes présentent donc un intérêt militaire limité, voire dangereux du fait du haut risque de dommages collatéraux.

Cela peut expliquer pourquoi ce type d'arme est généralement utilisé à des fins de terreur, d'autant plus qu'elles causent une mort plus lente et douloureuse, avec des symptômes visibles qui donnent des images choquantes.

Cependant leur utilisation n'est pas seulement une affaire de cruauté, puisqu'elles possèdent d'autres aspects stratégiques intéressants d'un point de vue militaire : elles sont plus faciles à dissimuler, à transporter et à disperser ; et le délai entre le lancement de l'arme et l'apparition de symptômes peut être long, ce qui rend l'auteur de l'attaque plus difficile à identifier, et peut donc éviter les représailles.

> L'éthique contre les armes biologiques et chimiques

Les effets dévastateurs des armes biologiques et chimiques ont mené à leur interdiction dans plusieurs traités internationaux, tels que le Protocole de Genève (1928), qui fait aujourd'hui partie du droit coutumier; la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (1972) et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (1993). Cependant, comme le montrent les utilisations récentes d'armes biologiques et chimiques par des États comme la Syrie ou la Russie, ces traités sont insuffisants.

Il est d'autant plus difficile de contrôler la production de ces armes puisque certains de leurs composants ont d'autres utilités bénéfiques, comme c'est le cas pour le chlore qui peut être utilisé pour créer des gaz mortels comme pour le traitement des eaux.

La destruction des stocks existants ne suffit donc pas à empêcher l'utilisation d'armes biologiques et chimiques. Ainsi, les ONG et institutions internationales telles que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) s'appuient sur l'utilisation de l'éthique pour encourager les chimistes à refuser de développer et produire ce genre d'armes.

L'exemple le plus connu de ce type de mesure est l'adoption des "Directives Éthiques de la Haye (The Hague Ethical Guidelines) par l'OIAC. Selon ses principes déontologiques, chimistes, professeurs et responsables politiques doivent être conscients des effets des usages détournés de certains produits chimiques; et adhérer à un code de déontologie qui promeut une utilisation éthique des produits chimiques et biologiques.

Mais surtout, ils doivent être tenus responsables lorsqu'ils participent au développement d'armes biologiques et chimiques, dans l'objectif de décourager la création et la production de tels armements.

Menaces et antécédents des attaques chimiques et du bioterrorisme

Le terrorisme est par nature un jeu du chat et de la souris avec les autorités, et est ainsi systématiquement en mutation, d'autant que le terrorisme est particulièrement caractérisé par la recherche effrénée de l'impact physique et psychologique le plus fort.

Cet impact entre pleinement dans ce qu'Isabelle Sommier appelle "l'esthétique de la violence". L'auteur d'un attentat cherche à spectaculariser la destruction et la mort afin de créer un traumatisme et d'instiller la peur.

A cet égard, la menace et l'utilisation d'armes chimiques ou biologiques par des groupes terroristes atteignent une efficacité très importante.

La classification d'une attaque terroriste chimique ou biologique se fait selon la sophistication de l'arme utilisée. Cette même sophistication se juge selon l'excellence de

l'élaboration, la production et le déclenchement de l'arme. Toutes ces étapes, nécessitent un laboratoire, des scientifiques, des compétences, des technologies et un budget.

Les armes hautement sophistiquées requièrent des moyens étatiques, alors que les armes les plus artisanales sont accessibles à des budgets et des compétences plus faibles.

La menace d'armes hautement sophistiquées est assez faible dans le cadre du terrorisme de par les contraintes qui sont liées à leur production/utilisation. Exception faite dans le cas de terrorisme d'Etat ou d'un transfert d'arme d'un État vers un groupe terroriste.

Cette menace fut particulièrement surveillée lors de la chute de l'URSS, et la crainte que les scientifiques soviétiques sans employeurs soient recrutés par des groupes terroristes. Cette menace a ressurgi sérieusement lors de la prise d'ampleur de l'Etat islamique, dès lors qu'il disposait d'un territoire, de moyens financiers conséquents, et qu'il avait mis la main sur des savants.

La menace la plus répandue et les cas d'attaques abouties sont des cas d'utilisation d'armes de basse sophistication. Les cas d'attaques chimiques les plus connus sont les attentats au sarin au Japon par la secte Aum Shinrikyō entre 1994 et 1995.

Le bioterrorisme s'est également manifesté par l'envoi d'enveloppes contenant le bacille du charbon/anthrax, ou de la ricine aux Etats Unis ou en Tunisie, et la découverte de laboratoires de fabrication de telles armes chez des djihadistes en Allemagne et en France en 2018. La diffusion s'opère par la contamination de produits consommables, ou par la mise à l'air libre du contenu sous forme d'aérosol, et si possible, dans un système de climatisation.

Les cibles sont les lieux fermés et hautement fréquentés comme le métro, les gares et les bâtiments publics. L'impact psychologique d'un acte de terrorisme est souvent corrélé à la proportion de dommages physiques engendrés.

Mais la particularité d'une attaque chimique ou biologique est que sa nature diffuse, parfois inodore et incolore et pour ainsi dire invisible, crée un sentiment de vulnérabilité et de danger inouï.

Une survivante de l'attaque au sarin dans le métro Tokyoïte, Yoko Izukade, dira à ce propos : "ce genre de peur on ne l'oublie jamais".

Bien sûr toutes les victimes d'acte de terrorismes portent des stigmates et souvent un TSPT (Trouble de stress post-traumatique).

Cependant ce type d'attaque demeure particulier sur de nombreux aspects, dont son impact sur les consciences.

Cela est aussi éminemment lié au fait de son aspect peu courant, extraordinaire, qui laisserait abasourdi des populations qui ne peuvent faire un rapprochement avec des actes similaires dans l'actualité.

Enfin l'impact psychologique est d'autant plus susceptible d'être fort, que les sociétés contemporaines possèdent un imaginaire de mort très marqué associé à ce type d'arme.

Cet imaginaire a été façonné par des exemples dans l'histoire contemporaine (Grande Guerre, Shoah, S.Husseïn, Syrie), et également par la culture populaire (romans catastrophes, thrillers, blockbusters).



Exercice d'une attaque chimique, à St-Priest en Ardèche, 13 Juin 2019. Photo : Hébrard Fabrice pour le Dauphiné Libéré.

La question de la responsabilité

Puisque les armes chimiques sont prohibées depuis la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et que leur usage constitue une menace, il est extrêmement rare qu'un acteur, étatique ou non, reconnaisse un tel usage.

Cependant, il existe plusieurs cas avérés d'attaques à l'arme chimique (attaque au gaz sarin et chlore dans la région de Douma en Syrie en 2018, attaque terroriste au gaz sarin dans le métro tokyoïte en 1995, etc.), sans toutefois que les acteurs responsables soient toujours clairement identifiés.

Certains acteurs mettent à profit ce flou, qui repose souvent sur la [volonté des Etats de préserver un équilibre pacifique fragile en évitant des accusations](#) dévastatrices envers d'autres Etats.

La complexe attribution de la responsabilité

Dans le cas syrien, le gouvernement de Bachar Al-Assad a directement été accusé par des ONGs et plusieurs Etats d'avoir utilisé des armes chimiques contre sa propre population, violant ainsi et sa fonction et le droit international.

Cependant, non seulement le gouvernement et ses alliés russe et iranien ont contesté ces accusations, mais des articles de journaux (notamment relayés par Russia Today (RT)), accusant les forces onusiennes d'avoir contribué à monter de toutes pièces des attaques chimiques en Syrie, ont commencé à fleurir en ligne.

Ternissant l'image des Casques blancs, financés entre autres par la France, l'Allemagne, le Japon, le Canada et les États-Unis, cette campagne de désinformation avait pour but probable de miner la confiance des populations envers les forces de la Défense civile syrienne et envers les États onusiens. C'était également un moyen de rejeter la responsabilité des attaques sur un autre groupe d'acteurs, complexifiant encore davantage son attribution définitive.

Le dilemme de la responsabilité sécuritaire

En 2002, la stratégie de sécurité nationale (SNS) des États-Unis mentionnait un risque d'attaque à l'arme atomique, biologique ou chimique par "des États voyous et des terroristes". Ceci justifia l'intervention nord-américaine "préemptive" en Irak en 2003 (bien que ni l'inévitabilité, ni l'imminence d'un conflit n'aient été avérées). Se pose alors la question de la responsabilité étatique devant un choix présumé (car l'Etat croit en l'existence d'une menace) [entre sa sécurité nationale](#) - et donc celle de sa population - [et la préservation de la sécurité internationale](#). D'autant plus que dans ce cas précis, les conséquences de l'intervention sont allées à l'encontre de ces deux buts.

Ce type d'attaque porte donc atteinte à la fois aux populations touchées, le plus souvent civiles ; à la paix et à la sécurité mondiale, puisqu'il implique une violation d'une convention à vocation universelle ; et enfin à [la légitimité et à la crédibilité des Etats](#) : touchés, ils feront face à une crise de confiance nationale, auteurs, ils seront mis au ban de la communauté internationale.

Efficacité et Prospective

> Un contrôle faillible et complexe

Les 193 États signataires de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques de 1997 se sont engagés à prohiber la production et l'usage d'armes chimiques, mais aussi à détruire leurs stocks existants. Aujourd'hui, il est estimé qu'environ 96% des armes chimiques dans le monde ont été détruites (rapport 2016 de l'OIAC), cependant il ne s'agit que des stocks déclarés. En effet, quelques États (incluant les 4 qui n'ont pas ratifié la CIAC, ie la Corée du Sud, l'Égypte, Israël et le Sud Soudan) sont soupçonnés de posséder encore aujourd'hui des programmes de production d'armes chimiques actifs. Un autre obstacle à l'évaluation est l'usage civil qui peut être fait de certaines substances chimiques toxiques, telles que le chlore.

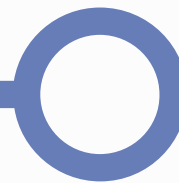
Aujourd'hui, seuls l'Irak et les États-Unis n'ont pas encore achevé le processus de destruction de leur stock d'armes chimiques. Ce dernier devrait être achevé en 2023 pour les États-Unis, qui en ont déjà détruit 90% et en possédaient encore plus de 3.100 tonnes en 2013. Ces délais extensifs s'expliquent par le coût et la difficulté de détruire des armes chimiques en telle quantité, d'une manière irréversible et respectueuse de l'environnement (pas d'enfouissement, de combustion à ciel ouvert ni de déversement dans des eaux), nécessitant la construction d'infrastructures spécialisées. S'ensuit un processus de vérification poussé. La Russie, ancien plus gros possesseur d'armes chimiques (avec près de 40 000 tonnes de produits),

a officiellement achevé la destruction de son stock d'armes chimiques en septembre 2017 pour un coût total de 5 à 6 milliards de dollars, en bénéficiant d'aides financières internationales. Le délai peut aussi s'expliquer par une situation géopolitique particulière. Dans le cas de l'Irak, les conflits dans la région rendent difficile l'évaluation, le suivi et la neutralisation des stocks. Dans certaines zones de conflit, des stocks endommagés et abandonnés ont été retrouvés.

> Comment mesurer la menace et sa réalité ?

Cependant, ce genre de situation semble exceptionnelle. Avec une destruction quasiment totale de ce type d'armes et une augmentation significative de leur contrôle depuis trois décennies, la crédibilité et la viabilité de la menace sont remises en question. D'un point de vue réaliste en théorie des RI, il serait tentant de classer cette menace comme minime. D'un autre côté, une approche plus libérale, se focaliserait sur les progrès en matière de législation globale et de contrôle. Or, le fait est que des acteurs non-étatiques tels que des groupes terroristes pourraient éventuellement se procurer ce type d'armes auprès d'États non-signataires, de réseaux parallèles ou en détournant une utilisation civile. Par ailleurs, les exemples syrien et peut-être russe (affaire Skripal) montrent que la ratification de la CIAC n'est pas nécessairement une garantie.

SOURCES



- CHIVERS, Christopher J., The Secret Casualties of Iraq's Abandoned Chemical Weapons, The New York Times, 14 octobre 2014.
- DANINOS Franck (2015) "Armes chimiques et biologiques : le spectre d'attaques terroristes", Sciences et Avenir n°182.
- DORFMAN Zach (2018) "The Rise and Fall (and Rise) of Chemical Weapons", Carnegie Council.
- DROUELLE Fabrice , "1995, l'attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo", France Inter, 3 septembre 2018.
- EVISON Demetrius, HINSLEY David and RICE Paul (2002) "Chemical weapons", BMJ, pp. 324-332.
- FERRAGU Gilles (2014) "Histoire du terrorisme", Synthèses Historiques, Editions Perrin.
- FORMAN Jonathan E., HARTMUT Frank & COLE-HAMILTON David (2018) "Chemical weapons: what is the purpose? The Hague Ethical Guidelines", Toxicological & Environmental Chemistry, Volume 100.
- KELLER William Walton and MITCHELL Gordon R. (2006) Hitting First: Preventive Force in U.S. Security Strategy, University of Pittsburgh Press.
- LION Olivier (2009) « Des armes maudites pour les sales guerres ? L'emploi des armes chimiques dans les conflits asymétriques », Stratégique N° 93-94-95-96, p. 491-531.
- SCHUMMER Joachim (2018) "Ethics of Chemical Weapons Research: Poison Gas in World War One", HYLE--International Journal for Philosophy of Chemistry, Vol. 24, No. 1, pp. 5-28.
- WILLIAMS Mollie, SIZEMORE C. Daniel, "Biologic, Chemical, and Radiation Terrorism Review" (màj 2020) National Center for Biotechnology Information.
- ZERROUKY Madjid, "Attaque chimique à Douma : le « faisceau de preuves » qui accusent le régime syrien", Le Monde, 17 avril 2018

- Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) (2016) Fiche documentaire #1 "Les origines de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et de l'OIAC"
- OIAC (2005) Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
- OIAC, "The Hague Ethical Guidelines".
- Site officiel des Nations Unies (<https://www.un.org>)
- Site France Diplomatie du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (<https://www.diplomatie.gouv.fr>)
- Site officiel de l'Australia Group (<https://australiagroup.net>)

- "L'armée syrienne reconnue, pour la première fois, responsable d'attaques chimiques", Le Monde, 8 avril 2020
- "Il y a 20 ans, l'attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo", Euronews, 20 mars 2015.